



Conseil de sécurité

Distr. générale
27 décembre 2016
Français
Original : anglais

Lettre datée du 22 décembre 2016, adressée au Secrétaire général par les Représentants permanents de l'Espagne et du Royaume- Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord auprès de l'Organisation des Nations Unies

L'Espagne et le Royaume-Uni, en leur qualité de Coprésidents du Groupe informel d'experts chargé de la question des femmes et de la paix et de la sécurité, ont l'honneur de vous faire tenir ci-joint une note de synthèse de la réunion qui s'est tenue le 14 septembre 2016 sur la question des femmes et de la paix et de la sécurité au Mali (voir annexe).

Nous vous serions reconnaissants de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent de l'Espagne
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Román **Oyarzun**

L'Ambassadeur,
Représentant permanent du Royaume-Uni
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Matthew **Rycroft**



**Annexe à la lettre datée du 22 décembre 2016 adressée
au Secrétaire général par les Représentants permanents
de l'Espagne et du Royaume-Uni de Grande-Bretagne
et d'Irlande du Nord auprès de l'Organisation
des Nations Unies**

**Groupe informel d'experts chargé de la question
des femmes et de la paix et de la sécurité**

Synthèse de la réunion de suivi sur le Mali du 14 septembre 2016

Ont pris part à la réunion des membres du Conseil de sécurité et des représentants du Secrétariat de l'ONU et des organismes, fonds et programmes des Nations Unies. Les principaux intervenants étaient Mahamat Saleh Annadif, Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA), Koen Davidse, Représentant spécial adjoint du Secrétaire général, ainsi que le représentant de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) au Mali, accompagnés de responsables de la Mission et de dirigeants d'organismes des Nations Unies.

La MINUSMA a fait remarquer que les femmes sont encore très peu nombreuses à travailler pour les mécanismes d'application de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali, à l'exception de la Commission vérité et réconciliation. On ne compte qu'une seule femme parmi les 62 membres maliens du Comité de suivi de l'Accord et de ses sous-comités, composés de représentants des parties signataires. Les femmes sont également à peine représentées parmi les membres du Comité chargés de la médiation internationale. Des progrès ont en revanche été faits par la Commission vérité et réconciliation, qui a commencé ses travaux et dont 6 des 24 membres sont des femmes. Au gouvernement, le nombre de femmes a légèrement augmenté à la faveur du dernier remaniement ministériel.

La MINUSMA continue de défendre, lors de ses réunions avec le Gouvernement malien, l'idée d'un quota de 30 % de femmes dans les instances de décision. On a dit espérer que le décret relatif à la promotion de l'égalité des sexes pris à la fin de l'année dernière serait mis à effet à temps pour influencer sur les élections locales prévues en novembre 2016.

Dans le cadre de l'application du Plan d'action national, les organisations féminines de la société civile continuent de revendiquer un taux de représentation des femmes de 30 % dans toutes les institutions concernées et l'affectation de 15 % des financements accordés au lendemain du conflit à la question de l'égalité des sexes. Plusieurs donateurs ont récemment versé des contributions généreuses pour financer l'application de ce plan, et la MINUSMA et ONU-Femmes ont créé un groupe de coordination mobilisant plusieurs acteurs internationaux pour la formation des forces maliennes aux droits de l'homme et à la problématique hommes-femmes. Il importe de continuer à souligner le rôle et la capacité d'action des femmes en matière de désarmement, de démobilisation et de prévention des conflits et de l'extrémisme violent.

En réponse aux questions des membres du Conseil, les participants travaillant à Bamako et à New York ont abordé les points suivants :

- **Capacités de la Mission** : la MINUSMA a chargé cinq fonctionnaires de travailler sur les violences sexuelles liées au conflit, mais ses capacités à cet égard ne suffisent pas à traiter tous les aspects de la question, notamment à assurer la liaison avec les groupes armés, à appuyer le Gouvernement et à fournir une assistance juridique à l'armée malienne. Sur les sept postes ouverts dans le Groupe de la problématique hommes-femmes, trois sont vacants et doivent être pourvus pour assurer la prise en compte et l'institutionnalisation effectives du souci de l'égalité des sexes;
- **Représentation équilibrée des sexes dans la Mission** : la MINUSMA présente l'un des plus faibles taux de représentation des femmes parmi les opérations de maintien de la paix et il convient de redoubler d'efforts à ce propos dans les négociations avec les pays fournisseurs de contingents et de personnel de police, et de donner la priorité aux femmes pour pourvoir les postes de rang supérieur au sein de la Mission, étant donné que la représentation féminine s'est amoindrie dans ses composantes civile et militaire;
- **Responsabilisation des femmes dans la Mission** : les participants à la réunion ont noté avec satisfaction que le Prix du militant de l'année (parmi les militaires) en faveur de l'égalité des sexes avait été décerné par l'Organisation à la capitaine Aichatou Ousmane Issaka (Niger) lors de la réunion des ministres de la défense sur le maintien de la paix des Nations Unies, tenue à Londres en septembre 2016. Ce prix récompense les efforts accomplis par la capitaine Issaka en faveur des principes inscrits dans la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité et pour aller au-devant des femmes de la communauté locale au Mali. De plus, une autre femme va être nommée chef de l'antenne de la MINUSMA à Mopti;
- **Violences sexuelles liées au conflit** : suite à la visite de la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit, des négociations sont en cours avec le Gouvernement malien en vue de l'émission d'un communiqué conjoint et les groupes armés non étatiques appartenant à la coalition Plateforme ont diffusé leur propre communiqué sur le sujet.

Le Secrétariat a recommandé que le Groupe informel d'experts maintienne la situation au Mali à son ordre du jour et envisage d'écrire à ses interlocuteurs maliens pour appuyer la représentation des femmes dans les principales instances décisionnelles créées pour l'application de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali et la lutte contre l'impunité en ce qui concerne les violences sexuelles liées au conflit. Il y a en outre lieu de veiller à ce que le Comité du Conseil de sécurité faisant suite aux résolutions 1267 (1999), 1989 (2011) et 2253 (2015) concernant l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL), connu également sous le nom de Daech, le réseau Al-Qaïda et les personnes, groupes, entreprises et entités qui leur sont associés dispose des capacités et des compétences voulues pour faire face aux questions de l'égalité des sexes et des violations flagrantes des droits des femmes. Les Coprésidents ont remercié la MINUSMA d'avoir partagé des informations détaillées sur l'évolution de la situation au cours des six derniers mois et ont exprimé leur satisfaction à l'égard de l'engagement de la Mission en faveur de l'égalité des sexes et du programme des Nations Unies relatif aux femmes, à la paix et à la sécurité.